

Réunion CCAS du 28 mars 2024

L'an Deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PRAHECQ, sous la Présidence de Mme LUSSIEZ Sonia

- Nombre de membres en exercice : 17
- Date de convocation : 5 mars 2024

Présents : Mme LUSSIEZ - M. MOINARD - M. GACOUGNOLLE - Mme BAUDIN - Mme GUERINEAU - Mme REDIEN - M. AUBINEAU* - Mme DUCROS - Mme PIVETEAU - M. RIVET - Mme GELIN - Mme BRIAND - M. BONNET- Mme LECOINTE

Excusés : Mme VEZINAT

Absents : Mme BOURDEAU- Mme LOUME

*M. AUBINEAU est arrivé en retard et était présent à partir de la délibération n°5.

ORDRE DU JOUR

CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier éventuel
- Compte Administratif 2023
- Approbation du compte de Gestion 2023
- Affectation du résultat 2023
- Budget primitif 2024
- Questions diverses

EHPAD

- EPRD EHPAD 2024
- EPRD SFR 2024
- Délibération tarifs SFR 2024
- Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres du C.C.A.S le compte rendu du dernier C.C.A.S du 16 janvier 2024. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

Bilan 2023

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, vice-président présente aux membres du Conseil d'Administration un bilan pour l'année 2023.

Les actions menées :

- 6 réunions CCAS
- Distribution des chocolats en janvier pour les personnes vulnérables
- Distribution des colis de Noël à chaque hébergé sans domicile fixe
- Traitement de 6 dossiers d'aide exceptionnelle
- Distribution de 3 paniers alimentaires en collaboration avec La Croix Rouge
- Distribution des Kits d'hygiène offert par la Croix Rouge Départementale à chaque SDF hébergé
- Réorganisation du calendrier d'occupation du local en accueillant les SDF du lundi au lundi (100% d'occupation à ce jour)
- Achat des fournitures : poêles, bouilloire, vaisselles etc.
- Nouvelle télévision pour le local SDF offerte par Emmaus

Projets 2024

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, vice-président présente aux membres du Conseil d'Administration deux projets d'adhésion pour l'année 2024.

1. Projet d'adhésion à l' UDCCAS Deux Sèvres – Union Départementale qui regroupe les centres communaux et intercommunaux et les personnes morales de droits publics exerçant des activités d'action sociale se situant dans le département des Deux-Sèvres. Coût – 73€/an

2. Projet d'adhésion au Transport Solidaire – une association qui met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer pour les aider dans leurs déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches...). Le transport solidaire va bien au-delà d'un transport d'un point A à un point B : c'est avant tout une démarche d'accompagnement, pour rompre l'isolement des personnes âgées et créer un réel lien social dans les territoires périurbains et ruraux. Coût – 30€/an.

CCAS

1 – Compte Administratif 2023

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Michelle BAUDIN pour le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sonia LUSSIEZ, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

ainsi:

Recettes de Fonctionnement	7 420.00 €
Dépenses de Fonctionnement	5 930.74 €

Résultat de l'exercice, Excédent	1 489.26 €
Résultat exercice antérieur, Excédent	1 980,50€

Résultat Définitif, Excédent	3 469.76 €

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023

2 - Approbation du compte de Gestion 2023

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - Affectation du résultat 2023

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser		Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.				Dépenses		
				Recettes		
FONCT.	1 980.50€		1 489.26€			3 469.76 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 469.76 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	

4 – Budget Primitif 2024

Le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024, avec reprise de résultat, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Dépenses de Fonctionnement	8 769.76 €
Recettes de Fonctionnement	8 769.76 €

EHPAD

5 - EPRD EHPAD 2024

Après présentation par Mr PAITRE Directeur de l'EHPAD du projet de budget 2024, Mme la présidente soumet aux membres du C.C.A.S l'EPRD de l'EHPAD 2024 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 401 275 €

Recettes : 3 347 852 €

Section d'investissement :

Dépenses : 411 040 €

Recettes : 235 439 €

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident l'EPRD EHPAD 2024.

Il est précisé que le budget est présenté :

- en déséquilibre pour la section hébergement : - 8 723€

- en déséquilibre pour la section dépendance - 44 700€

- en équilibre pour la section soins

Le budget global étant en déséquilibre de - 53 423.00€

6 - EPRD SFR 2024

Après présentation par Mr PAITRE Directeur de l'EHPAD du projet de budget 2024, Mme la présidente soumet aux membres du C.C.A.S l'EPRD SFR 2024 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 178 155€

Recettes : 178 155€

Section d'investissement :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident l'EPRD SFR 2024.

7- Tarifs SFR 2024

Madame la Présidente propose les tarifs des repas comme suit à compter du 1er mars 2024:

	2023			2024	
	HT	TTC		HT	TTC
repas invités TVA 10%	13,06	14,37	+ 5%	13,71	15,08
repas de fête invités TVA 10%	22,80	25,08		22,80	25,08
repas GCSMS TVA 10%				12,72	14,00
repas employés EHPAD TVA 10%	3,02	3,32	+ 7%	3,23	3,55
repas personnel administratif TVA 10%	4,73	5,20	+7%	5,06	5,57
repas à domicile TVA 5,5%	8,55	9,02	+7%	9,15	9,65
repas centre de loisirs TVA 5,5%	3,91	4,12	+7%	4,18	4,41

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

8 - Questions diverses

Projet photovoltaïque/ Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Après présentation de l'étude réalisée par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) les membres du C.C.A.S à l'unanimité valident le projet consistant dans la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques afin de produire une partie de l'électricité nécessaire à l'EHPAD. Les membres décident également de confier au CRER, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de 9 000 € TTC et autorisent Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Séance du 28 mars 2024

Délibération n°1-8

Le Président ou le Vice-Président

Pour la Présidente,
L'Adjoint délégué
Eric GACODIGNOLLE



Le Secrétaire de séance

